

familles savent qu'elles vont devoir rester à dix sur la même ligne, et quand elles auront besoin d'un médecin, elles ne pourront pas l'appeler parce que la ligne sera occupée.

Lorsque les gens de ma circonscription désirent le téléphone et qu'ils demandent à Bell de l'installer Bell leur répond que cela coûtera \$7,000. Je sais que ce n'est pas beaucoup pour les libéraux de l'autre côté, mais pour les gens de ma circonscription \$7,000 c'est vraiment très cher pour faire installer un téléphone. Et pourtant on me demande de reconnaître la bonne volonté de la compagnie quand elle promet qu'en 1982 ou plus tard le service rural de ma circonscription sera amélioré de même que dans le nord de l'Ontario et le nord du Québec.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Où sont tous les conservateurs?

M. Rodriguez: Les conservateurs s'intéressent tellement à ce bill qu'il n'y en a pas un seul ici.

Rien de ce que Bell Canada a fait par le passé ne m'a convaincu que je pouvais lui faire confiance lorsqu'elle promet qu'elle améliorera le service rural dans le nord de l'Ontario et du Québec à compter de 1982.

Je m'oppose également à ce bill parce que Bell Canada ne s'intéresse qu'à une chose. Le contrôleur que j'ai rencontré l'autre jour m'a dit qu'il était extrêmement important pour la compagnie d'être cotée trois étoiles. Selon lui, il lui faut ces trois étoiles, deux étoiles ou une seule, mais elle va essayer d'obtenir les trois étoiles.

Quand j'étais instituteur nous accordions trois étoiles au meilleur lecteur de la classe; il devait lire deux pages sans erreur. Si quelqu'un pouvait lire deux pages en commettant une seule erreur, il obtenait deux étoiles. S'il pouvait lire deux pages avec trois erreurs, il n'avait qu'une étoile. Mais tous obtenaient leur étoile, monsieur l'Orateur, et cela contribuait certainement à les encourager. J'ai donc demandé à ce contrôleur de Bell Canada: «Si vous n'êtes pas coté trois étoiles, une seule étoile vous permettra certainement de trouver de l'argent. Vous n'en obtiendrez peut-être pas beaucoup, mais vous pourrez certainement emprunter 150 millions de dollars au

Bell Canada

lieu de 300 millions.» Il m'a répondu: «Oui, monsieur Rodriguez, mais, si nous n'avons pas l'argent, nous risquons d'être obligés de repousser les améliorations à faire au réseau téléphonique rural. Voilà le genre de menaces que ces gens-là utilisent, monsieur l'Orateur.

Comme l'a fait remarquer mon collègue, le député de Sault-Sainte-Marie, au lieu de dépenser des millions de dollars à se promener en avion et à mener grande vie, tout cet argent devrait aller à l'amélioration des services téléphoniques ruraux. Mais rien de ce que Bell m'a dit au cours des réunions qu'elle a eu avec mon collègue et avec le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) ne m'a convaincu du contraire. A mon avis, leur cote de crédit est passablement bonne et devrait leur permettre d'emprunter l'argent nécessaire.

Je suis préoccupé du fait que le Parlement et les élus de ce pays n'ont pratiquement pas leur mot à dire dans la marche et de développement des grandes sociétés. Leur expansion ne doit-elle servir qu'à leurs propres intérêts? Pensent-elles que leurs objectifs doivent nécessairement être les nôtres, que si telle chose convient à Bell, elle devrait aussi convenir aux Canadiens, tout comme ce qui convient à l'INCO devrait faire notre affaire? Je rejette ce point de vue, monsieur l'Orateur. Je pense que les libéraux et les conservateurs y souscrivent. Ils disent que c'est se tenir éloigné du marché. Je crois que le gouvernement doit intervenir sur le marché. Il doit orienter les investissements. Si nous donnons à Bell la liberté d'augmenter son capital social, nous lui donnons de fait pleine liberté de faire ce que bon lui semble sur le marché, au lieu de lui dire qu'elle doit installer ce genre de service à telle date.

Je vois qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur. Je déclare donc qu'il est 6 heures pour revenir à ce sujet la semaine prochaine.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures, le lundi 7 novembre 1977, conformément à l'ordre du mardi 27 octobre 1977.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)